

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 15 décembre 2011

DCM N°11-12-07

**Objet : Versement d'une contribution financière à l'EPCC Metz en Scènes pour 2012.**

**Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire**

L'EPCC Metz en Scènes sollicite la Ville de Metz au titre du financement de son programme d'activités, de son fonctionnement et de ses investissements 2012.

A côté de ses nouveaux rendez-vous événementiels à succès (Week-end franco-allemand, cycle des ciné-concerts, semaine Hip Hop) et outre les spectacles programmés à l'Arsenal et aux Trinitaires dont la fréquentation et le rayonnement médiatique (local, national et transfrontalier) progressent fortement de manière continue depuis sa création, l'EPCC Metz en Scènes participe à de nombreux projets, en partenariat avec la Ville de Metz et plusieurs institutions culturelles locales : Eté du livre, Nuit blanche, Festival Passages, Metz en Fête, East Block Party (Hip Hop) ...

L'établissement mène par ailleurs une action structurante au bénéfice du développement de la vie musicale du territoire en soutenant le travail d'ensembles associés (Concert Lorrain, Ensemble Stravinsky, PH7) et en accueillant des artistes en résidence (partiellement en lien avec l'ONL).

En 2012, aux côtés de Nathalie Stutzmann (dont le CD enregistré à l'Arsenal vient d'être placé en tête des ventes de musique classique), deux artistes de premier plan seront à l'honneur à l'Arsenal : le compositeur Thierry Pécou et la pianiste Vanessa Wagner. Par ailleurs deux associations (Musiques Volantes et Zikamine) ont rejoint le Concert Lorrain en établissant leur siège administratif aux Trinitaires.

L'EPCC Metz en scènes agit également pour la préfiguration de la future salle de musiques actuelles, projet porté par la ville de Metz et dont la gestion lui sera confiée dès la réception des travaux. En amont de l'ouverture de ce nouvel établissement, l'EPCC a conduit en 2011 des actions conçues et suivies par un Comité de préfiguration composé de représentants associatifs, de l'EPCC Metz en Scènes, du service de l'action culturelle et du service politique de la ville. En 2012, ces actions devront s'amplifier jusqu'à l'ouverture de la salle prévue en 2013. Dans ce cadre, il est nécessaire pour l'EPCC de procéder à des recrutements pour préparer le fonctionnement de la future BAM soit 5 emplois (dont 1 emploi temps plein 12 mois et 4 emploi temps plein 4 mois) pour un coût global de 125 889 €.

Au cœur de l'esprit des actions de préfiguration figure l'accueil de nouveaux publics, notamment en provenance des différents quartiers de la ville. L'établissement soutient ainsi de nombreuses initiatives à travers son service des publics. Un travail de sensibilisation est réalisé auprès d'associations, de MJC et d'établissements scolaires. Une large ouverture aux pratiques en amateur est également opérée.

S'agissant d'une première approche du bilan des activités de l'EPCC 2011, on peut noter que le niveau des activités de l'ARSENAL est particulièrement élevé avec 115 manifestations artistiques et culturelles (sur sa seule programmation) et 113 manifestations commerciales en 2011. L'évolution de la billetterie de cet équipement (prenant en compte une estimation des mois de novembre et décembre) en 2011 est estimée en progression de +7,88% par rapport à 2010 (hors billetterie ONL). De même la fréquentation globale du public comprenant tous les types de manifestations (spectacles, expositions, conférences, ateliers, stages, enregistrement, manifestations commerciales..) est estimée à 171 560 pour 315 manifestations.

S'agissant de l'activité des Trinitaires, l'activité de diffusion reste soutenue avec 100 spectacles présentés et 20 500 spectateurs accueillis (+2%).

Afin de permettre à cet établissement de fonctionner et de faire face aux échéances qui s'imposent dans le cadre de la gestion de lieux culturels de cette envergure, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 790 450 euros (soit une reconduction du budget précédent) auquel s'ajoute une aide exceptionnelle de 335 889 euros pour les actions de préfiguration de la future salle de musique actuelle à Metz. Il est également proposé le versement à l'EPCC Metz en Scènes d'une subvention d'équipement de 80 000 euros pour le renouvellement de son parc matériel et mobilier et une subvention d'équipement de 100 000 euros pour l'entretien courant des bâtiments.

A titre d'information, l'EPCC Metz en Scènes sollicite une subvention en fonctionnement auprès de la Région Lorraine pour un montant de 190 000 € ainsi qu'une aide financière de l'Etat-DRAC Lorraine de 97 500 €

Il est donc proposé de verser une contribution globale à l'EPCC Metz en Scènes de 4 126 339 € en fonctionnement et 180 000€ en investissement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL VU les commissions**

compétentes entendues,

**VU** les décisions du conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes du 6 décembre 2011

**Sur** proposition de la commission des affaires culturelles réunie en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

- **DE** verser à l'EPCC Metz en Scènes une contribution financière de 4 126 339 € comprenant une aide exceptionnelle de 335 889 € pour la préfiguration de la future SMAC. Cette contribution sera versée en deux acomptes (en janvier et en juin 2012).

- **DE** verser une subvention d'équipement et d'entretien courant à l'EPCC Metz en Scènes pour un montant global de 180 000 €.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2012.

Vu et présenté pour  
enrôlement, Signé :

Antoine FONTE Adjoint  
Délégué à la Culture

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture - Service de l'Action Culturelle

Commissions : des Affaires Culturelles

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47                  Absents : 8                  Dont excusés : 7

**Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**